

**Commune de Pont-de-Poitte**  
**COMPTE RENDU de la réunion ordinaire du conseil municipal du**  
**lundi 13 décembre 2021**

Le conseil municipal, légalement convoqué le 7 décembre, s'est réuni le lundi 13 décembre 2021 à 20h00, en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Christelle Deparis-Vincent, maire.

Présents : DEPARIS-VINCENT Christelle maire, MARQUES Patrick 1<sup>er</sup> adjoint, PERNOT Daniel 2<sup>ème</sup> adjoint, BUISSON Daniel 3<sup>ème</sup> adjoint, BALLAND Pierre, CABOCHE Nadine, GAILLARD Nadine, MEDIGUE Daniel, REVOL Pierre, ROMAND Virginie, conseillers.

Absents excusés : MICAUD Eric pouvoir à M. MARQUES Patrick, DEVAUX Antoine pouvoir à Mme DEPARIS-VINCENT Christelle, GAVAND Jérôme, KOLLY Graziella

**Désignation du secrétaire :**

Mme Nadine Caboche a été élue secrétaire de séance à l'unanimité des présents.

**1. Approbation du Compte Rendu de la réunion du Conseil Municipal du 18 novembre 2021**

Le compte rendu du 18 novembre est approuvé à l'unanimité

**2. Point par M. Patrick MARQUES 1er adjoint**

**2.1 Marché de Noël :**

16 exposants inscrits, le marché sera maintenu avec des interrogations sur l'organisation notamment pour la distribution de la soupe à l'oignon pour laquelle le pass sanitaire devra être exigé même en plein air, pour la lecture des contes de Noël.

Des décorations de Noël ont été réalisées par les enfants de l'ALSH. Les employés ont réalisé de jolis chevreuils en bois.

**Autres points** : les chocolats ont été commandés pour les personnes âgées de plus de 80 ans.

Une photo de Pont de Poitte sera visible sur la boîte.

**3. Point par M. Daniel PERNOT 2ème adjoint :**

Point par M. Daniel PERNOT, 2<sup>ème</sup> Adjoint, sur les travaux en cours et prévus :

- Travaux communaux : Préparation des décorations de Noël, nettoyage de la commune, coupe d'arbre.
- Terrain multisports : nécessité d'attendre des conditions moins humides pour poser le gazon synthétique.
- Lotissement aux Lattrets : l'assainissement est désormais une compétence intercommunale, les travaux étant réalisés par la commune il convient de réaliser une convention temporaire de transfert de maîtrise d'ouvrage entre Terre d'Emeraude Communauté et la commune de Pont de Poitte, ce qui permettra également à la commune de percevoir les subventions DETR obtenues par la commune pour la viabilisation des parcelles. Le conseil approuve cette convention et autorise Mme le maire ou à défaut M. le 1er adjoint à la signer. ***Une délibération sera prise***

**3.1 Demandes de subventions :**

● ***Salle multi-activités :***

Mme le Maire fait part que l'APD est conforme au devis des travaux soit 750 000 € HT auxquels s'ajoutent cependant les études pour un montant de 120 000 € (frais d'architecte, CTC et SPS, études sol, géomètre,...)

Comme déjà évoqué les demandes de subvention peuvent être déposées dès maintenant auprès de la DETR, de la DST pour le conseil départemental, et ce projet pourrait éventuellement être éligible au plan Avenir Montagnes Investissement.

Le plan de financement suivant est proposé :

- Travaux et Etudes éligibles à la DETR : 832 540,60 € HT
- DETR : 50% pour un montant de 416 270, 20 € HT

- DST et autres subventions : 30 % pour un montant de 249 762, 30 € HT
- Autofinancement : 166 508,10 €.

Au budget 2022 il conviendra d'inscrire un prêt pour assurer le financement des travaux restant à charge, et un prêt à court terme dans l'attente du versement des subventions (sur factures acquittées) et du remboursement de TVA.

Le conseil approuve ce plan de financement et charge Mme le maire ou à défaut M. le 1er adjoint de solliciter toutes subventions possibles.

***Une délibération sera prise***

● ***Aire de campings cars***

Au vu du flux de camping-cars sur la commune et de leur stationnement au niveau du port parce que les campings ne peuvent pas toujours les accueillir (saturation en période estivale et fermeture hors saison). Ces véhicules de par leur taille bloquent de nombreuses places de parking et un certain nombre en profite pour réaliser une vidange sauvage et remplir leur cuve d'eau.

Le conseil avait validé le projet de création d'une aire de vidange. Les devis pour sa réalisation se montent à 51 088,20 € HT avec la création de 6 places de stationnement dédiées.

Le plan de financement suivant est proposé :

- DETR : 35 % soit 17 880,87 € sollicités
- DST : 35 % soit 17 880,87 € sollicités
- Autres subventions 10 % (Avenir Montagnes Investissements entre autres) soit 5 108,82€ HT qui seront sollicités
- Autofinancement : 20 % soit 10 217,64 €

Le conseil approuve ce plan de financement et charge Mme le maire ou à défaut M. le 1er adjoint de solliciter toutes subventions possibles.

***Une délibération sera prise***

● ***Garage rue de la Gare :***

La toiture d'un des garages rue de la Gare est à refaire, de la DETR pourrait être sollicitée au titre de l'entretien des bâtiments communaux. Le conseil à l'unanimité valide la rénovation de cette toiture et la demande de DETR si cette rénovation y est éligible.

Le conseil charge Mme le maire de vérifier si un dossier peut être déposé et le cas échéant de solliciter la DETR.

***Une délibération sera prise***

**3.2 Déneigement Patornay**

Une convention de déneigement a été signée l'année dernière avec Patornay pour que les agents communaux effectuent le déneigement sur la commune de Patornay.

Cette convention n'a été signée que pour une année. Afin d'éviter de délibérer tous les ans, Mme le Maire propose que cette convention soit automatiquement reconduite en spécifiant que les tarifs seront révisés annuellement.

Le conseil municipal valide à l'unanimité la reconduction de la convention et sa pérennisation annuelle telle que présentée.

***Une délibération sera prise***

**4. Urbanisme :**

**4.1 Point par M. Daniel BUISSON 3ème Adjoint sur les dossiers d'urbanisme en cours**

- 2 déclarations de travaux en cours d'instruction (demande de pièces complémentaires)
- 1 DP acceptée
- 1 PC refusé
- 1 PC en cours d'instruction

#### **4.2 Rétrocession parcelle A1417 :**

Rétrocession à la commune de la parcelle A 1417 à l'€ symbolique : le conseil autorise Mme le maire ou à défaut M. Patrick Marquès 1er adjoint ou M. Daniel Buisson 3ème adjoint à signer cette acquisition.

*Une délibération sera prise.*

#### **5. Salle multi activités**

M. Gilles FERREUX viendra présenter un nouveau plan ce vendredi 17 décembre et rencontrera également les utilisateurs de la salle : associations et autres utilisateurs potentiels. Une réunion publique est programmée le 8 janvier si les conditions sanitaires le permettent.

Il convient de choisir le prestataire pour les études techniques de sol. Parmi les bureaux sollicités, 4 ont répondu dont un par la négative n'étant pas disponible. Le conseil retient la proposition la mieux-disante (fourniture de la pelle, délais de réalisation, et montant) du cabinet ECR pour un montant de 4644 € TTC.

Le conseil autorise également Mme le maire ou à défaut le 2ème adjoint à signer tout document ou devis pour les études techniques et diagnostiques nécessaires à la réalisation du projet.

*Une délibération sera prise.*

#### **6. Aire de camping-car :**

La propriétaire de la parcelle 1195, Mme Gras, autorise la commune à réaliser le branchement de l'eau potable desservant la future aire de camping-car en creusant une tranchée parallèlement à la conduite d'assainissement. Une servitude sera créée.

Les travaux devront être réalisés en même temps que l'entreprise Goyard réalisera les travaux de raccordement pour cette parcelle.

Le conseil municipal remercie Mme Gras et autorise Mme le maire ou à défaut le 1er adjoint à signer tout document de servitude.

#### **7. Réseaux humides POITTE**

M. Pierre Jeannin du SIDEDEC a fait passer les plans d'assainissement et d'eau potable lors d'une réunion de travail.

Concernant la mise en séparatif, le réseau unitaire du chemin VC N°18 rue Curtil Gauthier et de la boucle de la rue du Château d'eau, ne pourra pas forcément être réutilisé pour l'eau pluviale compte tenu de son état : fissures, obturations, ...

Le conseil approuve le projet présenté par le SIDEDEC pour un montant de 125 000 € HT toutes dépenses confondues et autorise Mme le maire à signer le devis de maîtrise d'œuvre du SIDEDEC pour un montant de 3 913,05 € et à solliciter les subventions auprès de l'Agence de l'eau à hauteur de 30%, de la DETR à hauteur de 30%, et du Conseil Départemental à hauteur de 20% pour un reste à charge de 20% soit 25000€.

*Une délibération sera prise*

Pour mémoire, pour la réhabilitation du réseau d'eau potable, l'estimation des travaux se monte à 265 000 €, et la commune a sollicité des subventions auprès du conseil départemental à hauteur de 20%, de l'Agence de l'Eau à hauteur de 30 % et de la DETR à hauteur de 30% pour un reste à charge de 20 % soit 53 000 € HT.

La rénovation de la voirie est quant à elle estimée à 99 000 € environ.

#### **8. Finances**

- **DM** : le conseil approuve les DM de fin d'année à passer

- **RAR (Restes A Réaliser)**

A compter du 15/12/2021, il ne sera plus possible de mandater des factures d'investissement avant le vote du prochain budget. Ainsi, il convient d'évaluer les factures d'investissements engagés que la commune pourrait recevoir avant le vote du nouveau budget et de créer les lignes de RAR pour les montants correspondants. Ces lignes de RAR sont estimées à 128 510 € en M14 et 4 600€ en M49

Le conseil municipal valide la liste des RAR.

## **9. Proposition adhésion groupement achat énergie / électricité SIDEC**

Mme le maire fait part de la proposition du SIDEC d'adhérer au groupement pour l'achat d'électricité. Avant de se prononcer le conseil souhaite obtenir plus de renseignements, notamment si un retrait est possible en fonction de l'opérateur retenu. Le conseil est plutôt favorable au maintien avec l'opérateur historique qu'est EDF.

## **10. Questions Diverses**

Lecture des circulaires préfectorales  
Commentaire sur les derniers textes ou projets de loi sur les collectivités locales

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.  
Pour tous renseignements complémentaires à propos de ce compte rendu, n'hésitez pas à contacter le secrétariat de Mairie  
ou Madame le Maire.*